

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 29 octobre 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire ESSA Inc.		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été complété puisque la prématernelle ne sera pas en activité. En conséquence, il n'y aura plus de surveillance qui sera mise en place pour ce groupe.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 octobre 2025

Date

original signé par
Lisa Simard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 octobre 2025

Date